

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DASES 1438G** Subvention et convention avec l'association Les Jours Heureux pour La Maison de Pénélope (15e).

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants,

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 6 octobre 2010 relatif à la création d'un foyer de vie d'une capacité de 12 places et d'un centre d'activités de jour d'une capacité de 6 places par l'association « Les Amis de Pénélope »,

Vu l'arrêté d'autorisation conjoint du Département de Paris et de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France du 5 octobre 2010 relatif à la création d'un foyer d'accueil médicalisé d'une capacité de 17 places par l'association « Les Amis de Pénélope »,

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 1er avril 2014 relatif au transfert de la création d'un foyer de vie d'une capacité de 12 places et d'un centre d'activités de jour d'une capacité de 6 places à l'association « Les Jours Heureux »,

Vu l'arrêté d'autorisation conjoint du Département de Paris et de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France du 23 avril 2014 relatif au transfert de la création d'un foyer d'accueil médicalisé d'une capacité de 17 places à l'association « Les Jours Heureux »,

Considérant le projet d'investissement « matériel et équipement » porté par l'association Les Jours Heureux dans le cadre de la création d'un pôle médico-social « La Maison de Pénélope » (15<sup>ème</sup>), pour un coût de 242 983 euros TTC,

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général lui propose de signer avec l'association Les Jours Heureux, 20 rue Ribera, à Paris (16<sup>ème</sup>), une convention pluriannuelle d'investissement « matériel et équipement » pour son pôle médico-social « La Maison de Pénélope » pour personnes en situation de handicap mental vieillissant,

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général est autorisée à signer avec l'association Les Jours Heureux, 20 rue Ribera à Paris (16<sup>ème</sup>), une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour son pôle médico-social « La Maison de Pénélope », implanté Passage Dantzig à Paris (15<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 194 387 euros est attribuée au titre de l'année 2014 à l'association Les Jours Heureux (Simpa 181914, dossier – 06848) pour le financement du matériel et de l'équipement du pôle médico-social « La Maison de Pénélope » implanté Passage Dantzig à Paris (15<sup>ème</sup>), à destination de personnes en situation de handicap mental vieillissant.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, nature 20421, rubrique 52, ligne DE34015 du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.